

FT177 – Trappe de visite magnétique**Descriptif**

Kit pour la réalisation d'une trappe de visite invisible dans une cloison carrelée.

Composé de 4 plaques magnétiques à sceller et de 4 platines métalliques.

Domaine d'emploi

Usage en intérieur uniquement.

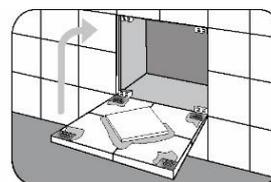
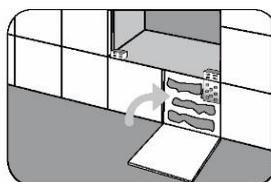
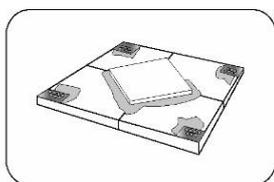
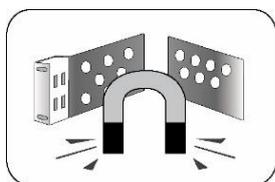
Usage en mur uniquement.

Références

Modèle	Référence
1 kit Trappe de visite	52 50 000

Mise en œuvre

- Avant la mise en œuvre du carrelage, coller les plaques magnétiques sur le pourtour de la trappe à l'aide de colle à carrelage
- Poser les carreaux délimitant la trappe de visite en veillant à ce que les plaques magnétiques soient en saillie.
- Relier les carreaux formant la trappe en collant d'autres carreaux sur leur envers.
- Coller les platines au dos de la trappe de manière qu'ils se trouvent en face des plaques magnétiques.
- Jointoyer la trappe à l'aide de mortier pour joint de carrelage.
- Une fois le joint sec, mettre en place la trappe.



Dinac est une marque déposée de la société Dinac

Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenue pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC
ZI du Marais – CS30929
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03